1er semestre 2015 - n°134
Le numéro : 2,30 €

les Nouvelles de l'Association

UNA

- L'ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT
- LA VIE ASSOCIATIVE
- LES ACTUALITÉS
- LES NOUVEAUX DOSSIERS
- LA CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

AGES ET VIE
aide et soins à domicile

le SOMMAIRE

BONNE ANNÉE

ÉDITORIAL

- L'éditorial du président 3

VIE ASSOCIATIVE

- Compte-rendu du séminaire des administrateurs 4
- Manifeste des Fédérations Nationales des services à domicile 6
- Regard sur la bientraitance 7
- La MAIA : objectifs, fonctionnement, résultats 8
- La fabrication des Nouvelles de l'Association : interview de J. CLERGUE et P. ROLLE 10

DOSSIERS

- Etre acteur, partenaire, porteur de projets dans le Val de Marne en 2015 : les enjeux, les défis 12
- Planning du Café des Aidants 12

CHRONIQUE D'HISTOIRE LOCALE

- Vitry en Tramways par André Carville 14

Le mot du président

Le ciel s'obscurcit, nul printemps ne marque le renouveau contrairement à nos espoirs.

Malgré les annonces qui se veulent rassurantes, voilà plus de deux ans que nous attendons patiemment une loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement dont les 3 piliers sont, selon le ministère, anticipation, adaptation et accompagnement. Si le sujet n'était pas aussi sérieux, nous pourrions être amusés d'un tel décalage entre le discours et les actes, mais il n'en est rien. Nous sommes affligés.

Le secteur du maintien à domicile, principalement porté par les conseils généraux et les associations, est dans une situation inquiétante : augmentation des besoins, explosion des dépenses pour le conseil général, difficultés accrues des associations. La réforme annoncée est fondée sur une APA plus généreuse et plus accessible, mais il faudra que les moyens soient suffisants pour sauver le secteur et pour le moment nous continuons à assister passivement à son asphyxie. Le secteur ne sera pas sauvé uniquement par des fonds d'urgence. Les moyens doivent être à la hauteur de la société que nous souhaitons.

À Âges et Vie, nous continuons à demander qu'une organisation sociale et financière puisse accompagner la perte d'autonomie et conjuguer :

- La solidarité nationale
- La solidarité familiale
- Les facultés contributives de chacun et de la société
- De véritables emplois reconnus par des parcours professionnels

Et si demain, nous n'étions plus là est-ce que votre vie serait pareille ? Nous continuons à avoir besoin de ***Vous*** pour peser dans la construction de ces valeurs sociétales.

Ne laissons personne au bord du chemin.

Je profite de cette période pour présenter à chacun d'entre vous, personnes aidées, aidants familiaux, salariés, partenaires, mes vœux pour une année 2015 qui, je l'espère, marquera un changement.

Jean-Claude Perrot
Président

l'ÉDITORIAL

Une triste nouvelle : Mme Zineb MANSOURIA, aide à domicile à Ages & Vie depuis juin 2000, est décédée le 26 décembre des suites d'un accident de la circulation survenu le 18 décembre 2014 à la fin de sa journée de travail. Nous honorerons sa mémoire par des témoignages dans le prochain journal.

Compte-rendu du Séminaire des

Le séminaire annuel des administrateurs d'Âges et Vie s'est tenu le samedi 11 octobre dernier avec la participation d'Hervé ROBERT, directeur, de Cécile SOUCELIER, responsable des Ressources Humaines et d'Ulysse PEREZ, responsable des services d'aide et de soins à domicile. Ce séminaire nous donne l'occasion de nous positionner par rapport à la réalité de l'association : ses valeurs, ses objectifs, ses réussites, ses difficultés et de donner des orientations pour l'année.

Comme toutes les associations d'aide et de soins à domicile, Âges et Vie est dans l'attente des décisions de l'État concernant les orientations, les décisions et le financement de la prise en charge des personnes âgées et handicapées : des décisions qui tardent à venir parce qu'elles ont un impact financier important sur le budget de la Sécurité Sociale.

Malgré cette attente, Âges et Vie veut continuer à avancer et considère qu'il est indispensable de faire reconnaître son identité totale en regroupant, dans un même lieu, les services d'aide, de soins à domicile, actuellement situés avenue Maximilien Robespierre et ceux du CLIC 7 et de la MAIA actuellement situés rue Julian GRIMAU. Le Conseil d'Administration se donne pour mission de rechercher des locaux, sur le secteur d'intervention habituel ; le regroupement facilitera les relations inter services déjà existantes et situera Âges et Vie, de manière officielle, dans toute son identité.

Les salariés d'Âges et Vie sont soumis à la Convention Collective de la Branche Aide à Domicile, convention qui n'a pas évolué depuis plusieurs années : pas de revalorisation de la valeur du point, ni de celle des indemnités kilométriques pour ceux qui utilisent leur véhicule personnel… De ce fait et malgré leur ancienneté, des salariés du SAAD sont rémunérés au SMIC. À noter cependant l'obligation conventionnelle faite aux services de l'adhésion à une mutuelle avec financement conjoint Employeur/Salarié.

Les salariés d'Âges et Vie au 30 septembre 2014 : 114 salariés, dont 87,7 % sont des intervenants à domicile et 12,3 % forment le personnel du siège. Âges et Vie a fait le choix de faire travailler le personnel, le plus possible, à temps complet : 86 salariés sont à temps plein et 41 à temps partiel.

La pyramide des âges des salariés d'Âges et Vie : la moyenne d'âge des salariés se situe entre 45 et 70 ans. De ce fait, 23 salariés du Service prestataire du SAAD – 36 % de ce personnel – et 8 salariés du SAAD – 27 % de ce personnel – sont concernés par une restriction ou un aménagement de leur poste de travail. Cette situation entraîne des difficultés d'organisation des services en particulier les remplacements en cas d'absence non prévue.

Administrateurs d'AGES ET VIE

du 16 octobre 2014

Le recrutement des personnels est de plus en plus difficile : manque de soignants dans l'ensemble des structures, à domicile et hospitalières ; pas de candidats suffisamment formés pour les tâches auprès des personnes dépendantes ; salaires insuffisants pour vivre décemment… Le manque de personnel qualifié est un frein important au développement de l'activité des services, tant du Service des soins que celui de l'aide.

Compte tenu des financements actuels et des restrictions annoncées par les financeurs, Âges et Vie n'a pas la possibilité financière d'augmenter les rémunérations et ses leviers d'intervention sont très limités. Que pouvons-nous préconiser ? Sûrement pas des avantages financiers qui pourraient, à terme, mettre en danger toute l'activité d'Âges et Vie.

Le Conseil d'Administration a missionné le Bureau afin de voir l'impact financier de l'attribution de chèques-restaurant complémentaires.

L'évaluation externe du SSIAD réalisée au second semestre 2014, à la demande de l'ARS et conformément aux obligations découlant de la loi du 2.2, préconise, entre autres, les collaborations inter services, par exemple la mutualisation des recrutements, des formations… la constitution d'un Pôle Employeur sur un territoire déterminé.

Pour Âges et Vie, suite aux entretiens individuels professionnels, le parcours professionnel de chaque salarié peut-il être davantage pris en compte ? Comment aider à passer d'une fonction à une autre par le biais de la formation professionnelle ? Quid des bilans de compétence ? Comment accompagner et financer aussi les parcours dans le cadre de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) ?

Est-il possible d'améliorer l'organisation des plannings de travail, de répondre à certains aménagements souhaités par quelques salariés sans augmenter les difficultés déjà existantes ? Le Conseil d'Administration y est favorable.

Par l'activité du Comité d'Entreprise, le Conseil d'Administration est déjà informé des préoccupations des salariés. Le rapport l'évaluation externe du SSIAD, qui fait état de la situation et des préconisations pour le service fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des salariés et sera mis à leur disposition. Il s'interroge également sur l'opportunité de mettre en place un questionnaire de satisfaction identique à celui adressé annuellement à chaque bénéficiaire.

Mobilisation permanente des Services à Domicile !

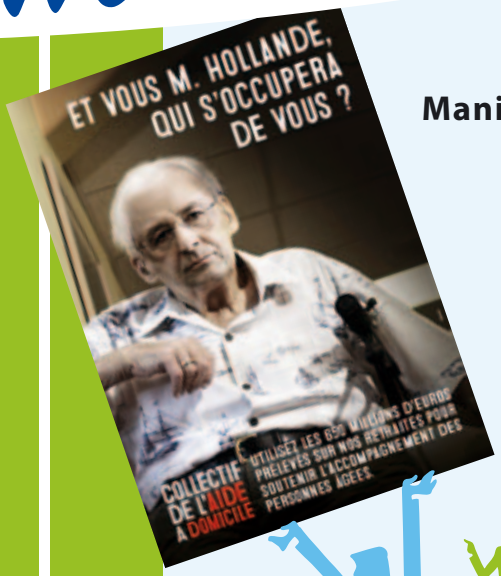

Manifeste des Fédérations Nationales des services à domicile

Neuf Fédérations de Services à Domicile à but non lucratif, dont UNA à laquelle adhère Âges et Vie, se sont réunies afin de sensibiliser les Parlementaires et l'opinion publique sur la paupérisation des salariés de l'aide à domicile, des bénéficiaires souvent âgés et très dépendants et sur les difficultés financières des structures.

Un courrier a été adressé aux Députés et Sénateurs pour les alerter sur la situation de l'aide à domicile alors qu'ils examinaient le budget de la Sécurité Sociale. Une conférence de presse a été organisée qui a eu un retentissement dans la presse. Des représentants des Fédérations du Collectif, des Unions Départementales de la Région Ile de France, de nombreuses structures parisiennes et l'équipe du siège d'UNA manifestaient devant l'Assemblée Nationale.

120 000 professionnels travaillent pour que des personnes vieillissantes, dépendantes puissent rester à leur domicile, suivant leur volonté.

Dans l'attente de la loi d'adaptation de la société au vieillissement annoncée pour mi 2015, les 9 Fédérations demandent que la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) prélevée sur les retraites, soit 650 millions d'euros, soient utilisée dès 2015 pour accompagner les personnes âgées. ***Soyons vigilants ! L'avenir de l'aide et des soins à domicile dépend aussi de notre mobilisation !***

COMMUNIQUÉ DE PRESSE UNA 21 octobre 2014

Où sont passés les 650 millions d'euros prélevés sur les retraites ?

Au premier jour de l'examen à l'Assemblée Nationale en séance publique du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2015, le collectif de l'Aide à Domicile lance une grande campagne de mobilisation pour que les fonds de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie), soit 650 millions prélevés sur les retraites, soient enfin alloués à l'accompagnement des personnes âgées.

La campagne du Collectif de l'Aide à Domicile met en scène le Président de la République, le Premier Ministre et la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des femmes vieillis, et les questionne : « **Et vous M. Hollande, qui s'occupera de vous ?** »

L'objectif : alerter sur le détournement de la CASA depuis 2013 et réclamer que les 650 millions d'euros prélevés cette année sur les retraites imposables soient enfin alloués à l'accompagnement des personnes âgées.

L'aide à l'autonomie est un « serpent de mer » examiné par les gouvernements successifs, sans résultat concret jusqu'à présent. Et pourtant il y a urgence à réformer le financement de l'aide à domicile aujourd'hui en grande difficulté.

Au-delà des difficultés de ce secteur en crise depuis 2009, il s'agit d'un véritable enjeu de société pour la population française dont l'attente principale est de bien vieillir à domicile, malgré le besoin d'aide à l'autonomie, grâce à un accompagnement de qualité soutenu par la Solidarité nationale.

Cette campagne de mobilisation est menée par 9 organisations du collectif de l'Aide à Domicile : ADESSADOMICILE, ADMR, AD-PA, FNAAFP/CSF, FNADEPA, FNAQPA, GENERATIONS MUTUALISTES, UNA, UNIOPSS.

Ensemble elles interviennent auprès de 2 millions de bénéficiaires et emploient plus de 220.000 salariés.

L'ensemble de ces organisations et des professionnels de l'Aide à Domicile se sont rassemblés aujourd'hui face à l'Assemblée Nationale pour alerter les élus et donner le départ de cette campagne de mobilisation.

Regard sur la bientraitance

Ulysse PEREZ

Depuis sa création, Âges et Vie a toujours privilégié et pris en compte la parole et les besoins des personnes fragilisées par la maladie, le handicap, la vieillesse.

Dès son premier bulletin d'information, le 1er octobre 1981, les fondateurs de l'association proposaient déjà qu'une « étude soit faite sur les besoins sociaux et médico-sociaux des personnes âgées afin de mieux adapter les structures en place aux besoins des usagers ».

A suivi un nombre important de textes mis en place par l'association reprenant les notions de respect des personnes, des lieux de vie et des choix de chacun (statut de l'association), d'individualisation de l'intervention (livret d'accueil), mais aussi d'exigences envers son personnel par un comportement civil et respectueux à l'égard des personnes aidées et un signalement obligatoire afin d'assurer la sécurité des personnes et de leurs biens en cas de situation de maltraitance avérée (règlement de fonctionnement).

Le terme de bientraitance voit, quant à lui, le jour dans les années quatre-vingt-dix au sein du comité de pilotage ministériel de « l'opération pouponnières ». Cette opération avait pour objectif de rendre plus humain l'accueil de très jeunes enfants. Elle a été par la suite adaptée aux publics âgés et/ou handicapés par 2 lois fondamentales dans le secteur social et médico-social :

- loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En juillet 2008, l'Agence Nationale de l'Évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) définit la bientraitance comme une démarche collective pour identifier l'accompagnement le meilleur possible pour l'usager, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Pour mettre en œuvre la bientraitance l'ANESM définit quatre repères :

- l'usager co-auteur de son parcours,
- la qualité du lien entre professionnels et usagers,
- l'enrichissement des structures et des accompagnements grâce à toutes contributions internes et externes pertinentes,
- le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.

À la lumière des repères définis par l'ANESM, Âges et Vie a depuis toujours souhaité rendre l'usager co-auteur de son parcours dans le respect de sa singularité tout en développant et renforçant les liens avec les professionnels et structures partenaires.

Au sein d'Âges & Vie, la bientraitance est donc une démarche guidant nos actions individuelles et nos relations collectives. Elle trouve sa place au sein de nos services par une démarche globale dans nos prises en charge de l'usager, par une écoute et une prise en compte de leurs attentes lors de chaque visite à domicile (visites effectuées par nos coordinatrices à l'aide d'une grille de repérage). Elle repose à chaque intervention sur un questionnement permanent tant collectif qu'individuel.

Pour prévenir la maltraitance et promouvoir la bientraitance, l'association a nommé son référent bientraitance (formé et certifié par AFNOR) qui effectue ainsi des sessions d'information et de formation auprès de chaque acteur de l'association.

De plus étant une émanation du réseau UNA Val-de-Marne, l'association bénéficie de l'ensemble des travaux réalisés dans ce domaine à savoir :

- des formations sur la « Prévention de la maltraitance » et la « Promotion de la bientraitance » dispensées par un formateur d'UNA Val-de-Marne diplômé de psychologie clinique en gérontologie,
- des temps de psychologue pouvant intervenir auprès des clients, des aidants et auprès des salariés.

Ulysse PEREZ
Cécile SOUCELIER

La MAIA : Maison pour l'Autonomie et

objectifs, fonctionnement, résultats :

La MAIA est un dispositif issu du plan Alzheimer 2008-2012. Il a été expérimenté sur 17 sites de 2009 à 2011, puis a été généralisé en 2012. Il y a 252 dispositifs sur le territoire national, dont 32 en Ile de France et 4 sur le Val de Marne.

Un territoire MAIA est défini en rapport avec le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans sur un secteur géographique donné. Le secteur d'intervention de la MAIA 94 OUEST couvre les villes : d'Arcueil, Cachan, L'Hay les Roses, Fresnes, Gentilly, Ivry, Le Kremlin-Bicêtre, Vitry et Villejuif.

L'acronyme MAIA, très trompeur, va évoluer dans le cadre de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement dès 2015 et deviendra :

Méthode d'Action pour l'Intégration des Services et de Soins dans le champ de l'Autonomie.

Ses objectifs sont les suivants :

Faciliter le parcours de la personne âgée et de son entourage,

Décloisonner les champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux en co-responsabilisant les acteurs,

Offrir une meilleure lisibilité et une meilleure orientation aux usagers,

Optimiser l'existant en capitalisant sur les ressources déjà présentes afin de relever les défis croissants de l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs aidants.

Portée par Âges et Vie (convention avec l'Agence Régionale de Santé jusqu'au 31 décembre 2015), la mise en œuvre de la MAIA en lien avec le CLIC7 depuis le 1er octobre 2012 sur le territoire contribue à améliorer la qualité de vie des personnes âgées en perte d'autonomie et de leur famille en favorisant :

Une meilleure organisation de l'offre de soins et de services pour les personnes âgées,

La sensibilisation des professionnels à la gérontologie,

L'élaboration d'outils communs,

Et à impulser la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Ce dispositif repose sur une méthode qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aides et de soins sur un territoire donné.

L'intégration va plus loin que la coopération qui repose seulement sur un principe de coordination. L'intégration conduit tous les acteurs à co-construire leurs moyens d'action, des outils collaboratifs et in fine à partager les actions elles-mêmes et la responsabilité de leur conduite.

l'Intégration des malades Alzheimer

Cette approche permet d'apporter une réponse décloisonnée, harmonisée, complète et adaptée aux besoins de la personne âgée quelle que soit la structure à laquelle elle s'adresse.

Pour les personnes âgées en situation complexe, un suivi intensif au long cours (y compris pendant les périodes d'hospitalisation) est mis en œuvre par un professionnel appelé gestionnaire de cas. C'est un travailleur social ou médico-social diplômé. Il est spécifiquement formé à cette fonction de coordination intensive et suit un cursus spécifique pour obtenir un diplôme interuniversitaire de « gestionnaire de cas ».

Il devient l'interlocuteur direct de la personne et de son entourage, du médecin traitant et des professionnels intervenant à domicile.

Des critères nationaux d'orientation vers la gestion de cas existent, mais sont en cours de travaux pour le début de l'année 2015.

Chaque gestionnaire de cas aura en charge à terme au maximum 35 situations par dispositif MAIA.

L'évaluation des situations complexes réalisée par les gestionnaires de cas est reconnue par l'ensemble des partenaires afin d'éviter les redondances.

Les gestionnaires de cas par leur expertise en gérontologie apportent un soutien aux professionnels intervenant auprès de personnes en situation complexe. Le gestionnaire de cas favorise un accompagnement individualisé et personnalisé au long cours. Il contribue à améliorer la prise en charge au domicile en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire

Le gestionnaire de cas prend en compte la situation de la personne, mais également de son entourage et contribue ainsi au soutien des aidants.

Le service gestion de cas de la MAIA 94 OUEST est composé de trois gestionnaires de cas et forme une équipe pluridisciplinaire (psychologue, assistante sociale et assistante médicale) encadrée par la pilote du dispositif. Son activité a démarré en mai 2013 et il gère à ce jour 44 situations. Il est appelé à en intégrer de nouvelles au cours de l'année 2015.

Le dispositif MAIA est maintenant une réalité au niveau national comme au niveau local.

Ce mode opératoire fait preuve de son efficacité auprès des personnes âgées et de tous les acteurs qui se sont inscrits dans la démarche.

L'Association ÂGES et VIE, porteuse du dispositif, a les cartes en main pour relever ce défi.

Chaque gestionnaire de cas aura en charge à terme au maximum 35 situations par dispositif MAIA.

la VIE DE L'ASSOCIATION

Depuis le numéro 124, « les Nouvelles de l'Association », journal d'Âges et Vie, ont pris un nouveau visage et de belles couleurs.

Nous en sommes aujourd'hui au numéro 134 et chacun de nous a pu apprécier la mise en page qui vise à mettre agréablement en évidence les informations que le journal vous communique.

Nous devons cette métamorphose à Jacques CLERGUE, concepteur graphique et à Philippe ROLLE, technicien très compétent du numérique, seul moyen aujourd'hui d'accéder à l'impression et à la diffusion.

Voici le processus de la réalisation du journal :

Il incombe d'abord aux administrateurs de la commission communication d'Âges et Vie d'élaborer un sommaire : à savoir l'éditorial, la vie associative, les dossiers, l'histoire locale de notre historien vitriot André CARVILLE cher à nos lecteurs, etc. À charge également pour les administrateurs de faire les interviews, de rassembler textes, photos et divers documents en fonction des thèmes abordés. Philippe Rolle qui est aussi photographe professionnel est souvent sollicité.

Lorsque Cécile Soucelier a rassemblé de son côté le contenu du futur journal sur son ordinateur, elle en communique tous les éléments à Jacques CLERGUE sur support papier et à Philippe ROLLE par internet.

Jacques, dossier complet sous la main, commence la conception, recherche les idées graphiques, dessine et construit chacune des pages. Il ajuste ensuite la couleur, choisit les caractères pour mettre en exergue titres et sous-titres. Il situe les photographies et ponctue de petits personnages aidants et aidés qui s'activent et donnent aux pages tant de vie que l'on apprécie à la lecture. Tout cela en utilisant les outils de graphisme traditionnels : crayons, pinceaux, ciseaux, etc.

Philippe scanne ensuite l'ensemble du projet en accord avec l'ami Jacques. Il transforme les dessins sur papier en fichiers informatiques, utilisables avec les logiciels de mise en page et de retouche photo et vérifie que tous les fichiers nécessaires sont présents et conformes. Puis il réassemble la mise en page sous forme numérique. Ensuite, ensemble, ils travaillent 3 ou 4 jours durant sur écran pour obtenir le journal à leur convenance.

nous parlions de notre journal ?

Philippe adresse alors à Âges et Vie un fichier électronique pour vérification de la mise en page, du contenu des articles afin d'y apporter d'éventuelles corrections. Parfois une réécriture est suggérée pour plus de concision. La rédaction publicitaire est un métier ! Les pages sont ajustées les unes aux autres : le journal est prêt pour l'impression. Le BAT (bon à tirer) est envoyé à l'imprimeur et Philippe Rolle assurera le suivi d'imprimerie sur les presses pour le calage des couleurs et le rendu final jusqu'au bout, afin d'éviter toute erreur de dernière minute.

Le journal est enfin imprimé. Il sera envoyé aux abonnés et livré à Âges et Vie.

Jacques Clergue a fait les Arts Appliqués et a une connaissance complète des Arts Graphiques. Passionné de son métier, il est intarissable à l'évocation de sa vie professionnelle. Depuis qu'il est retraité, il aime rendre service et demeure tourné vers les autres. Perfectionniste, il cherche toujours à améliorer ce qu'il fait et les idées qu'il propose au problème à traiter sont toujours argumentées.

JACQUES CLERGUE (au 1er plan) et PHILIPPE ROLLE

Philippe Rolle, très bon technicien numérique est en outre un excellent photographe professionnel. Il a beaucoup apprécié sa collaboration avec Jacques : le côté atypique de ce travail où l'on mélange le savoir-faire traditionnel sur papier et les techniques actuelles sur ordinateur. La transmission de connaissances entre générations est un élément significatif de ce travail et a donné lieu à des échanges fructueux. Sur un autre mode, on retrouve cette transmission générationnelle à Âges et Vie où les plus jeunes côtoient et sont au service des plus fragilisés.

En effet, on retrouve ici l'esprit d'Âges et Vie : Les administrateurs (dans l'ensemble plus âgés) mettent leurs disponibilité et compétences au service de l'association pour un mieux vivre au domicile des personnes aidées.

Le journal évolue. Jacques Clergue envisage progressivement de laisser Philippe Rolle prendre le relais « sous faible surveillance », précise-t-il. Philippe commence à connaitre à son tour la façon de faire.

Un grand merci à tous les deux.

Les enjeux, les défis

Dans les textes, les usagers sont placés au cœur des préoccupations, dans la réalité les personnes n'ont le plus souvent qu'une idée vague de l'offre sanitaire et médico-sociale à leur disposition, offre abondante, mais éparpillée.

Aussi, la question de la bonne articulation et de la fluidité des relations entre le champ sanitaire et médico-social est fondamentale, encore plus dans un contexte de moyens financiers contraints. Alors pour que le sujet âgé reste au centre de toutes les décisions, le parcours de santé doit être identifiable pour être accessible au risque d'avoir recours à des solutions inadaptées et coûteuses comme les urgences.

L'insertion dans le contexte territorial est une des caractéristiques majeures d'Âges et Vie, dont l'un des axes du projet associatif est d'être en veille sur les besoins de la population âgée du territoire et de proposer ou de créer les réponses adaptées. Depuis sa création en 1981, les statuts précisent l'ouverture sur le territoire. L'association a notamment pour objectifs de :

- privilégier les rencontres entre les organismes publics, privés, associatifs, les membres des professions du domaine sanitaire et social, s'impliquer dans les dispositifs de coordination aux échelons local et territorial.
- encourager et faciliter la participation des bénévoles, usagers, familles, salariés à la vie associative, au fonctionnement des services.
- initialiser, participer à des travaux de réflexion, d'études, de recherches

L'une des 3 grandes orientations du 3e schéma 2013-2017 en faveur des personnes âgées concerne la qualité du parcours de la personne : cette notion de parcours est un enjeu fort, car la diversité des modes d'accompagnement, le nombre important d'acteurs pouvant intervenir à domicile ou en établissement, rend toujours plus nécessaire la coordination et la structuration des coopérations. La synergie entre les acteurs et les dispositifs est la condition pour permettre l'accès à un service adéquat, maintenir une fluidité entre les différentes modalités d'accompagnement et permettre ainsi une meilleure efficacité tout en respectant la dignité de la personne âgée. D'ailleurs, la 2e tranche du programme de modernisation à venir (2015-2018) financée par la CNSA fait de la coordination Aide et soins un axe prioritaire.

Jusqu'à la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire (Loi HPST), le service public hospitalier repose sur une conception organique puisqu'il est assuré par l'hôpital. La loi HPST revoit cette conception afin de confier des missions de service public à des établissements privés en cas d'insuffisance de l'offre publique de soins. En effet, la loi HPST définit des missions de service public qui vont pouvoir être assurées par un établissement de santé quel que soit son statut. Un établissement de santé ne se caractérise plus par son statut, mais par les services qu'il apporte. Les missions de service public peuvent être assurées par l'ensemble des établissements de santé, publics ou privés (et par d'autres personnes), dans les conditions définies par la loi et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens passés avec les titulaires d'autorisations de soins ou d'équipements lourds.

AIDANT

Calendrier des prochaines séances du Café des Aidants pour le 1er semestre 2015

Séances le samedi de 10 h à 12 h les 17 janvier / 14 février / 21 mars / 18 avril / 23 mai / 20 juin

64, rue Louise Agglaé CRETTE 94400 VITRY sur SEINE

Les missions de service public définies par la loi reprennent l'essentiel du public hospitalier et les garanties et obligations attachées aux missions de service public sont précisées : garantir à tout patient accueilli dans le cadre de ces missions ou admis en urgence l'égal accès aux soins, la permanence de l'accueil et de la prise en charge, en application des tarifs opposables sans dépassement d'honoraires. De plus, un établissement qui accomplit des missions de service public a l'obligation de participer à la coordination des soins avec la médecine de ville et le secteur médico-social.

Il s'agit d'apporter une réponse aux grands enjeux que sont l'accès à tous aux soins, la lutte contre les déserts médicaux, le décloisonnement entre les soins ambulatoires, les soins hospitaliers et le secteur médico-social, l'amélioration de la prise en charge des maladies chroniques, la santé des jeunes et d'une manière générale, la coordination du système de santé.

Dans un contexte de développement des structures de services à la personne, Âges & Vie réaffirme sa place et sa spécificité afin de continuer à aider, à soutenir dans les meilleures conditions possibles les personnes fragilisées, tout en améliorant les conditions de l'exercice professionnel et en réaffirmant que notre expertise de l'intervention à domicile est un enjeu majeur. Ainsi, le SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile) intervient sur 6 communes : Choisy-Le-Roi, Ivry-Sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Thiais, Villejuif, Vitry-Sur-Seine. L'action de l'association évolue dans un environnement caractérisé par une évolution des données démographiques à venir et une actualité législative et réglementaire particulièrement pléthorique ainsi qu'un projet de loi sur l'adaptation au vieillissement. Cet environnement tient de fait une place de plus en plus importante.

L'évaluation externe du SSIAD menée en 2014 a été l'occasion de faire apparaître clairement que ce positionnement et cette ouverture sur l'extérieur restent une dimension stratégique forte du projet d'Âges et Vie.

Par ailleurs, la fluidité des parcours va reposer aussi sur la qualité des prestations coordonnées dont l'un des leviers est l'amélioration de la qualité de l'emploi dans le secteur de l'aide à domicile, au sein duquel l'Économie Sociale et Solidaire est un acteur prépondérant. Aussi veiller à améliorer l'accompagnement des salariés tout au long de leurs parcours professionnels (recrutement – fidélisation – mobilité interne et mobilité externe) est un défi important !

L'association participe activement aux instances et aux réflexions du territoire. Elle a contribué et continue de contribuer, à l'évolution du territoire et à la construction de réponses aux besoins de la population.

En pratique, Âges et Vie siège notamment dans les instances suivantes : le CODERPA, l'OIN Seine-Amont, la commission employeur de l'UNA, le conseil d'administration de l'Établissement Public local de la gestion de la plateforme Charles Foix, le réseau ONCO.

L'association porte depuis leur origine le CLIC 7 et la MAIA 94-Ouest. C'est aussi dans cet esprit que l'association porte le projet T4H (Technologic and Human Help at Home after Hospitalization) en collaboration avec l'Hôpital CHARLES FOIX (nouveau projet expérimental d'accompagnement, dans le cadre du retour à domicile de patients hospitalisés suite à une chute). T4H est un projet innovant en France qui consiste à créer une offre inédite de mise à disposition de matériel d'aide à la récupération motrice de patient ayant subi des chutes ou à risque de chutes. Ce service sera proposé en sortie d'hospitalisation de l'Hôpital Charles Foix pour favoriser le succès du retour à domicile.

Il est peu de dire que la question du financement des structures qui participent à cet ensemble coordonné de réponses sanitaires et médico-sociales est fondamentale, alors restons vigilants pour que la diminution des moyens annoncés n'asphyxie pas l'ensemble du secteur.

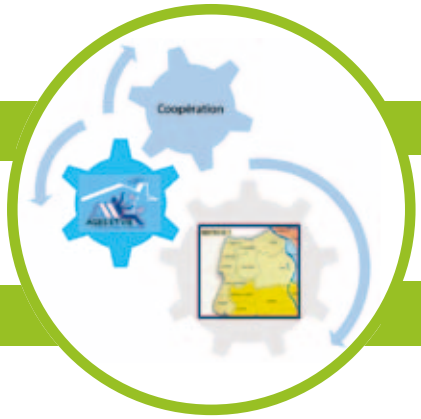

par André **CARVILLE**

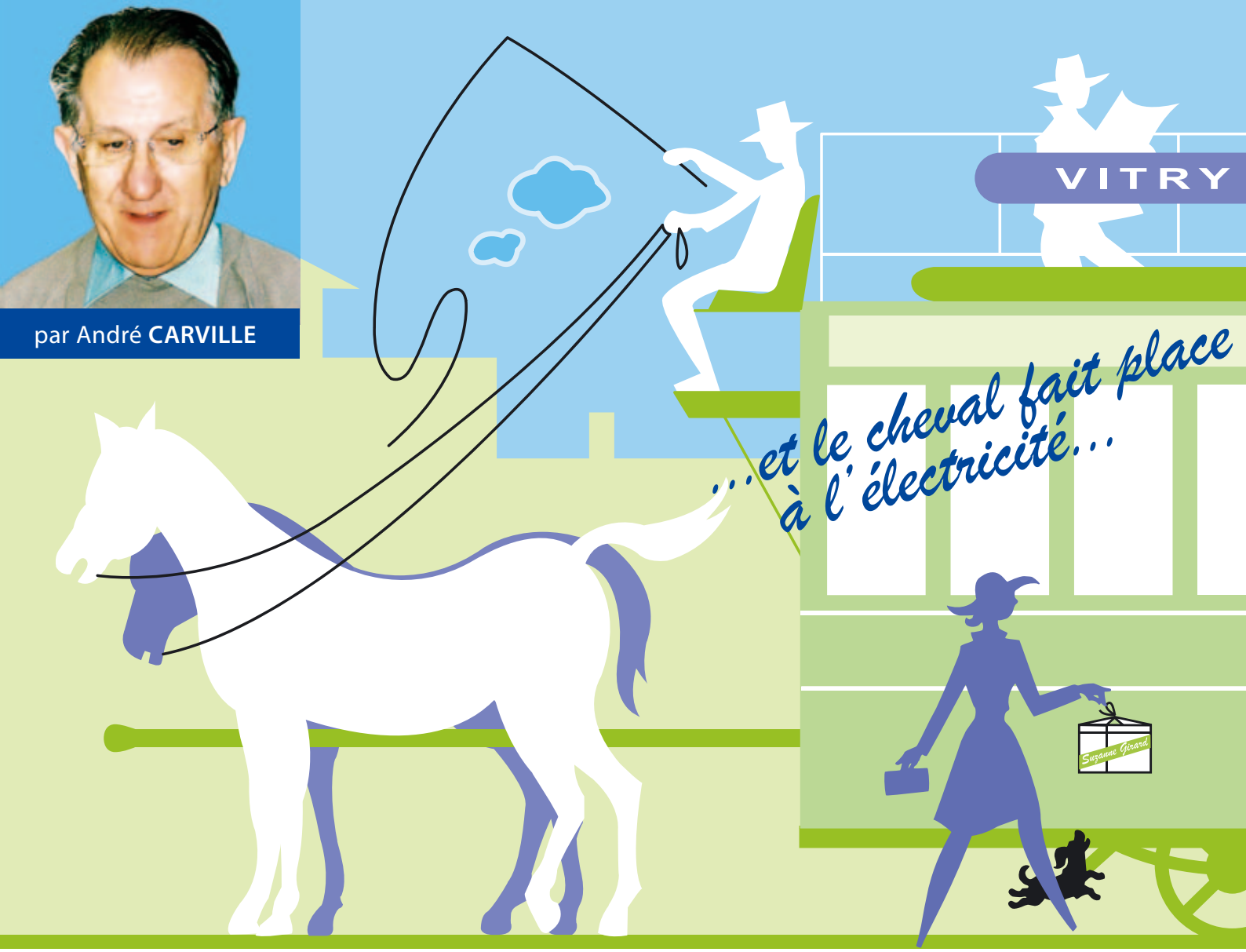

...et le cheval fait place à l'électricité...

La montée et la descente se faisaient par le milieu. Un poste de conduite, à chaque extrémité du tramway, permettait à chaque terminus de repartir en sens inverse sans avoir à faire de manœuvre.

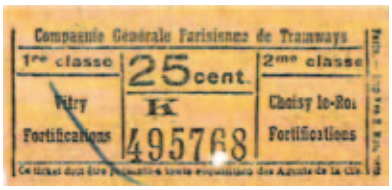

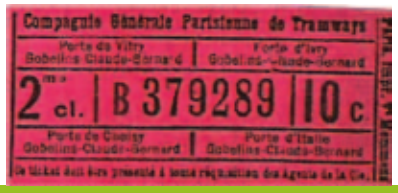

L'employé chargé de percevoir le prix des places possédait une planche de tickets de différentes couleurs correspondant à différentes valeurs.

Il en remettait aux voyageurs une quantité correspondant au trajet qu'il voulait accomplir. C'est lui également qui, à chaque arrêt, donnait le signal du départ à l'aide d'une petite trompette.

Cet employé pouvait être aussi surnommé « Wattman », quoique ce nom était plutôt réservé au conducteur du Tramway, mais pouvait être aussi attribué à l'employé qui distribuait les tickets.

EN TRAMWAY

En cette fin du XIXe siècle, on parlait beaucoup des tramways électriques. Une proposition, faite le 10 avril 1892 au maire de Vitry, visait l'établissement d'une ligne reliant l'église de Vitry à la Seine.

C'étaient des voitures qui pouvaient transporter une trentaine de personnes assises, première et deuxième classe confondues. Sur la plateforme centrale et dans le couloir, une quantité à peu près égale d'usagers voyageaient debout.

La première ligne électrifiée portait le numéro 7 ter. Son terminus à la gare de Vitry était impératif pour le moment, car le passage à niveau du chemin de fer ne lui permettait pas de passer de l'autre côté.

Le remplacement de ce passage à niveau par un pont, en 1905, repoussera son terminus jusqu'à l'église Saint Germain.

Ci-dessus : Passage à niveau situé à côté de l'ancienne gare de Vitry. Il faisait la jonction entre l'avenue du Chemin de Fer (P.V. Couturier) et l'avenue des Ecoles (Anatole France).

(à suivre)

AGES ET VIE

SOUTENEZ NOTRE PROJET DE VIE ET NOS VALEURS

NOTRE APPEL

Contre vents et marées, depuis 1981, dans le sud-ouest du Val de Marne, ***des hommes et des femmes se sont réunis au sein d'ÂGES et VIE pour conjuguer une militance associative avec une gestion d'entreprise efficace***, centrée sur son objet social et non sur la redistribution d'éventuels bénéfices.

Notre engagement citoyen place au cœur de notre action et de notre réflexion collectives, les intérêts, le bien-être de personnes qui vivent « chez elles » tout en étant vulnérables du fait de la maladie, du handicap, de l'âge.

On vit et on vivra de plus en plus accompagné, soigné à domicile !

Âges et Vie (plus de 110 salariés) propose dans cette optique une offre de services et d'actions coordonnés, non lucrative : Services d'***aide***, de ***soins***, d'***accompagnement***, ***Café des aidants***…

Bénévoles et salariés se côtoient pour assurer cette mission sociale en partenariat avec des Collectivités territoriales et locales, diverses organisations et professionnels du secteur sanitaire et social (Hôpitaux, Cliniques, Réseau oncologique, Services sociaux…).

Aujourd'hui, Âges et Vie doit tenir compte d'une transformation sociale qui bouleverse les individus comme les organisations et faire avec des ressources financières en constante diminution, du fait d'un certain désengagement des Pouvoirs publics.

Nous témoignons que ce projet associatif a toujours besoin, pour vivre et s'enrichir, de la participation bénévole, citoyenne d'hommes et de femmes, de leur compétence qu'ils soient utilisateurs ou non de services !

Nous comptons sur votre soutien financier, votre participation active et espérons bientôt vous accueillir parmi nous !

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie

Vitry-sur-Seine, le 16 juin 2014

Pour adhérer veuillez nous envoyer vos nom, prénom et adresse, votre numéro de téléphone ou nous contacter par mail aux coordonnées ci-dessous indiquées.

AGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE
Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78
Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie @wanadoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Hervé Robert
assisté de
André Carville, Mado Guérard, Monique et Jean-Claude Perrot, Simone Roger, Denis Mennessier

Maquette : Jacques Clergue et Philippe Rolle - Impression : Point 44 Champigny sur Marne 94500
Crédit photos : Anne-Sophie Mauffré © UNA / Âges et Vie / Ph Rolle / DR - ISSN nº 11640901